



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ACADÉMIES ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Département sollicité par le candidat dans ses vœux	DEPARTEMENT DE RESIDENCE PROFESSIONNELLE OU PRIVEE DU CONJOINT				
	Académie d'AMIENS	Académie de CRETEIL	Académie d'ORLEANS-TOURS	Académie de PARIS	Académie de ROUEN
YVELINES 78			X		X
ESSONNE 91		X	X		
HAUTS DE SEINE 92		X		X	
VAL D'OISE 95	X	X			X

Le RC est possible sur les départements de l'académie de Versailles limitrophes avec l'académie du conjoint.



Dans ce cas, la saisie est impossible sur siam, une modification du département demandé doit être demandée en rouge sur l'Accusé de Réception (AR)